

Enquête départementale 2022 : "Sécurité extérieure de l'école et protection contre une intrusion"

Interpellés lors de conseils d'école, nous avons pensé judicieux de proposer cette année ce sujet pour notre enquête départementale annuelle.



Ecole maternelle Jean Zay Vendôme

Le nombre de réponses obtenues (supérieur à celui des autres années) et, ce, alors que les directrices et directeurs d'école sont accaparés par la gestion journalière de la pandémie, prouve combien ce thème préoccupe et inquiète.

Les nombreuses remarques additionnelles, toujours pertinentes et intéressantes, en attestent également.

Les difficultés relevées, les manquements aux normes sont tels que nous en communiquerons leur détail à Madame l'Inspectrice d'académie et les DDEN rechercheront avec les municipalités les modalités locales de leur correction.

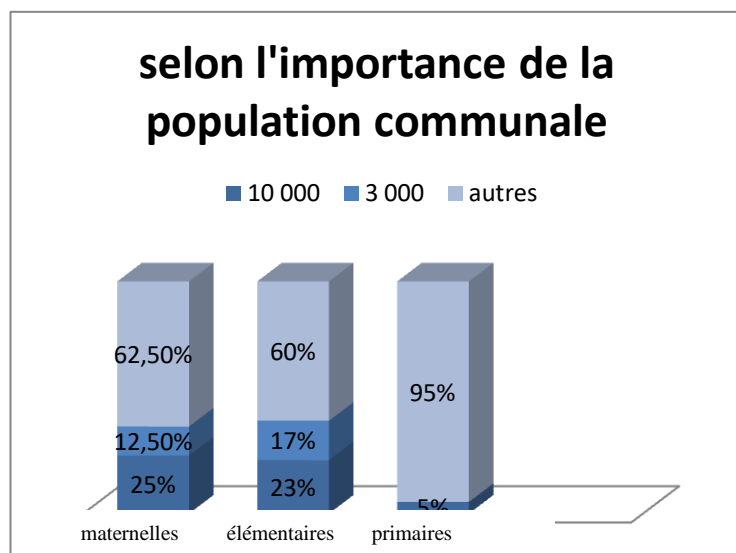
(Cela nous permet de mesurer combien notre rôle auprès

De plus, lors des prochains conseils d'école, chaque DDEN, après en avoir demandé l'autorisation à chaque directrice ou directeur d'école, fera une synthèse rapide des conclusions de cette enquête et informera sur le moyen optimum d'alerte (dont nous avons été informés par deux écoles du département).

Nous savons combien les petites communes rurales de notre département, souvent concernées, font leur maximum pour équiper et favoriser le fonctionnement de leur école.

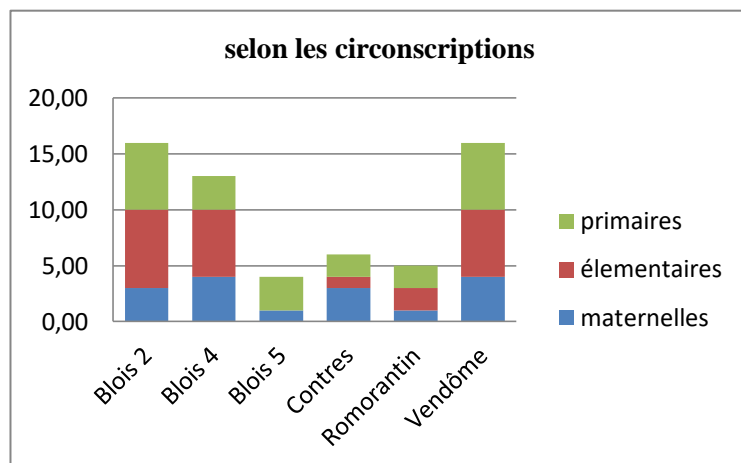
Malheureusement, leur budget communal se restreint alors que les demandes réglementaires sont de plus en plus importantes ; notre société évoluant, par nécessité, vers toujours plus de sécurité !

1- Répartition des écoles de l'enquête



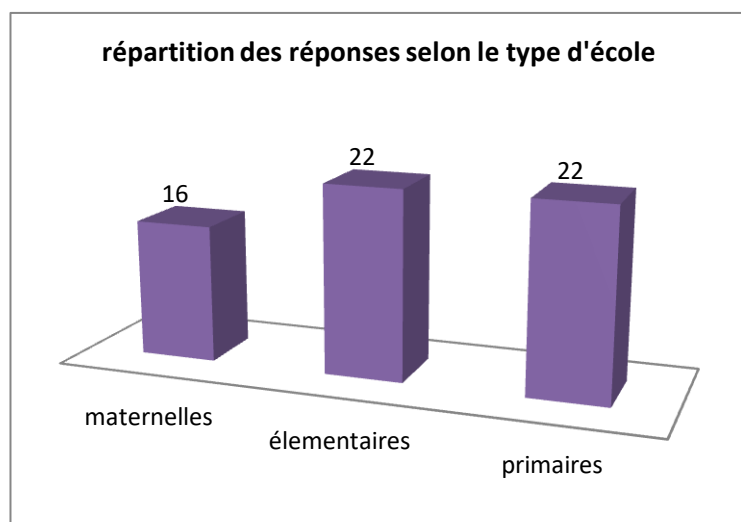
Cette répartition montre vraiment le caractère rural de notre département !

Il est tout à fait normal, dans notre département, que les écoles primaires correspondent essentiellement à des communes de moins de 3000 habitants.



Blois 5 est la petite circonscription de l'IEN adjoint à l'IA

Nous avons peu de réponses des écoles du Sud et de l'Est du département (circonscriptions de Contres et de Romorantin)



1/5ème des écoles du département (20.50%) ont retourné le questionnaire.

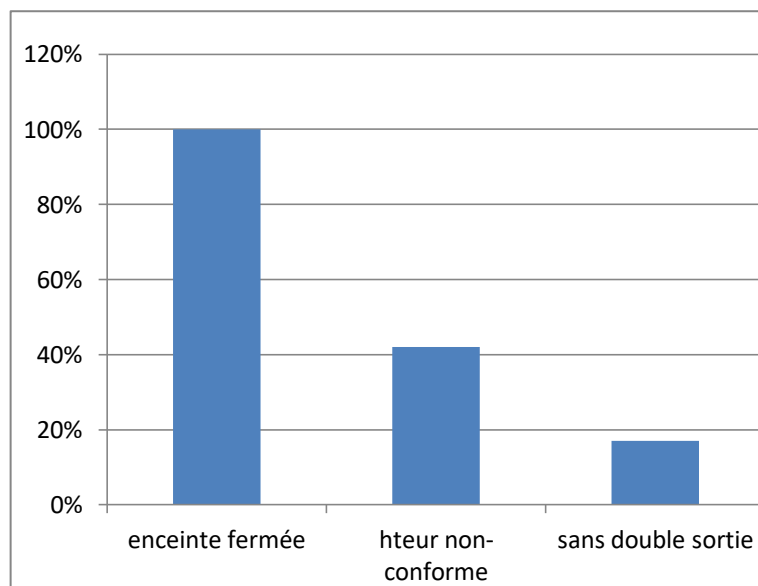
Les plus grands nombres de réponses proviennent des écoles élémentaires et primaires (73%)

C'est sur l'ensemble global des réponses que sera basée l'analyse qui fait suite.

2 -Sécurité extérieure du bâti et accès à l'école

D'ordinaire, nous retenons de façon positive les données recueillies.

Pour ces points déterminants pour la sécurité des enfants et du personnel, **nous avons préféré quantifier les manquements afin de les mettre davantage en évidence.**



Dans les réponses obtenues :

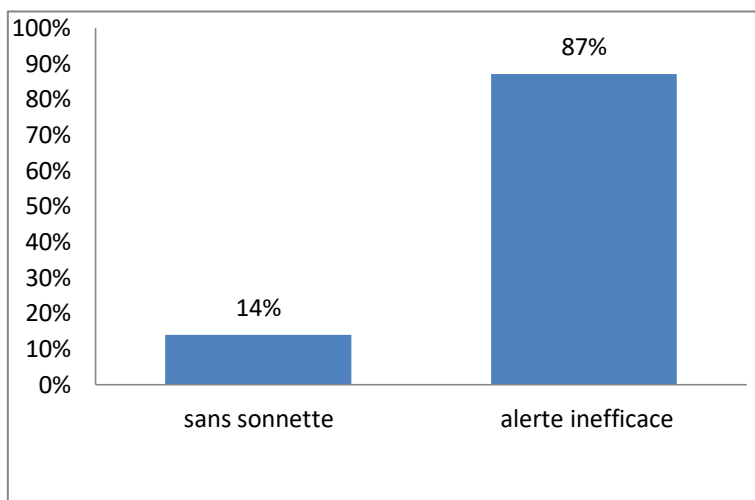
- toutes les écoles ont une enceinte fermée

- la hauteur réglementaire des clôtures qui est de 1.80m est rare ; dans notre enquête nous avons comptabilisé comme convenable la hauteur de 1.50m

- l'absence de double sortie de l'enceinte est préjudiciable et inquiétante. (cf. BO N°15 du 13/04/2017)

Il est important de trouver un moyen permettant d'y remédier rapidement.

Communément, en absence de sonnette au portail, c'est par un appel sur le téléphone de l'école que les parents ou les différents types de professionnels se manifestent auprès de la direction pour pouvoir entrer ou chercher un élève.



L'absence de sonnette n'est pas un manque de sécurité, c'est seulement un inconfort et une perturbation pour le fonctionnement de la classe du directeur ou de la directrice de l'école (pourtant cela y a une réelle incidence...).

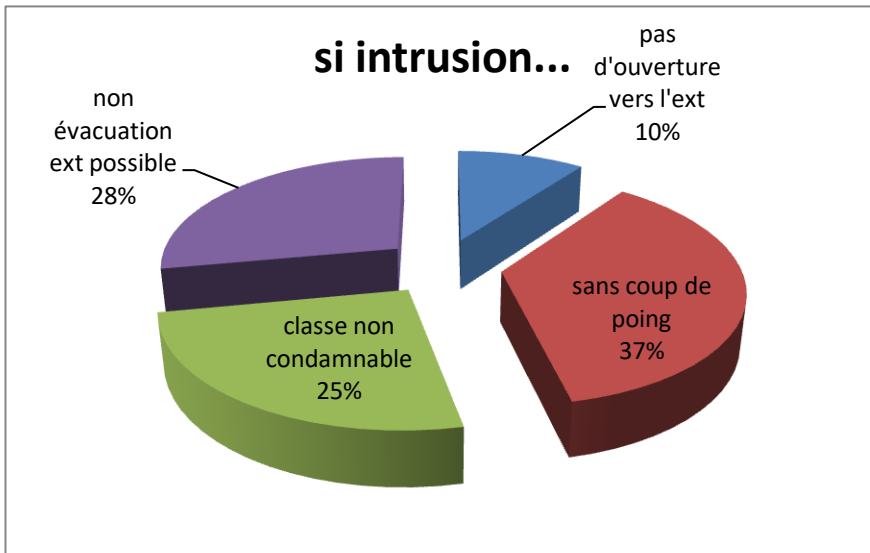
Bien sûr, l'idéal est la pose d'un visiophone avec déclenchement électrique de la gâche du portail

Le point le plus inquiétant pour la sécurité de tous est l'absence d'alerte efficace.

C'est par l'utilisation des téléphones portables des enseignants que l'alerte peut être transmise : il y a donc un vrai souci de liaison (le téléphone qui peut être une gêne est "fermé"), la sonnerie n'est pas entendue...

Pour les écoles qui mentionnent une alerte "efficace" :

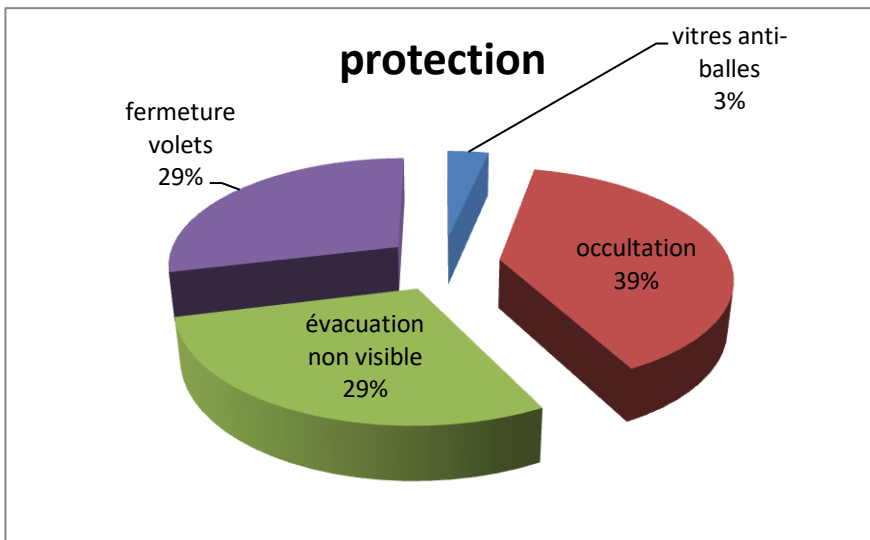
- une sonnerie puissante (mais, en cas d'intrusion, est-ce adapté ?)
 - une alerte visuelle
 - des lignes téléphoniques internes liant le poste de direction à chacune des classes
 - borne alarme « My Keeper » boîtier que les enseignants portent en collier . Celui-ci alerte l'ensemble des enseignants et est relié à la mairie, aux services de police et à la société de maintenance.
- Ce dernier moyen d'alerte nous paraît le plus performant.



Ces différents points sont également fort inquiétants :

- portes n'ouvrant pas vers l'extérieur
- portes sans système "coup de point"
- classes non condamnables (nous avons retenu convenable la fermeture par clé et/ou verrou)
- une évacuation extérieure impossible, les enfants restant "cachés" en classe

Dans notre enquête, nous avons demandé également ces renseignements :



- bien sûr, les vitres pare-balles pour les vitrages des classes donnant sur rue, dernier conseil de protection, n'est pas le point les plus déterminant.

Par contre, l'occultation des vitres qui permettent de visualiser les déplacements des enfants en cas d'intrusion malveillante dans l'école, la fermeture rapide des volets et une évacuation non visible sont plus importants.

Nous avons conscience de l'importance, pour les communes, du coût de tous ces investissements.

Il est bien loin le temps où l'École était rêvée comme "ouverte" et comme lieu de culture partagée avec les habitants des quartiers !

Françoise George (secrétaire de l'Union départementale)